



ENSEMBLE DES JEUNES
MUSICIENS D'AJOIE

EJMA
Clément Gagnat

077 440 01 05
clement.gagnat@bluewin.ch

Ensemble des jeunes musiciens d'Ajoie

Cahier des charges du/de la caissier/ère

Le/la caissier/ère s'engage à :

- ❖ Tenir les comptes relatifs à l'EJMA de manière consciencieuse, avec exactitude et avec tous les justificatifs pertinents
- ❖ Préparer, avec le président, un budget pour l'EJMA à présenter à l'assemblée de la FFA
- ❖ Payer les factures que le reste des membres de la commission lui remettent, pour autant que ce paiement soit justifié
- ❖ Rembourser d'éventuelles notes de frais des membres de la commission qui auraient avancé leur propre argent
- ❖ Donner des avances en liquide aux membres de la commission qui s'appêtent à effectuer des dépenses pour l'EJMA
- ❖ Vérifier la bonne réception de l'argent facturé pour l'EJMA par d'autres membres de la commission
- ❖ Chercher des moyens d'équilibrer les comptes s'ils se trouvent en déficit